

Ce jour, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bertrand GONIN, Maire.

Membres présents :

Mme Annick BERTHET, M. Christian BILLAUD, Mme Xandrine GUERIN, M. Boris GUYOT, Mme Régine PASQUIER, M. Daniel VIALLY.

Membres absents :

Jean-François DUTHILLEUL.

Membre excusé ayant donné procuration :

Mme Karine BOURY a donné procuration à Mme Régine PASQUIER,

À l'ordre du jour :

- ☒ Vote du compte administratif 2024,
- ☒ Approbation du compte de gestion 2024,
- ☒ Affectation du Résultat 2024,
- ☒ Vote du Budget Primitif 2025,
- ☒ Subventions 2025,
- ☒ Bilan de la distribution de chocolats de fin d'année 2024,
- ☒ Point sur le repas des aînés 2025.

Les membres du Conseil d'Administration ont approuvé le Compte-Rendu de la séance du 18 novembre 2024.

Vote du compte administratif 2024 - Délibération 2025/01

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. délibère sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Bertrand GONIN, Président du C.C.A.S.

Le compte administratif comprend le budget primitif, les décisions modificatives et les crédits effectivement consommés ou réalisés de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Daniel VIALLY, doyen, (7 votants, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote du compte administratif, après la discussion, selon l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales) **à l'unanimité :**

- ▶ **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- ▶ **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- ▶ **STATUE** sur le résultat de la section de fonctionnement : **Excédent : 3.447,76 €**
- ▶ **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
- ▶ **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024,
- ▶ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion - Délibération 2025/02

Après que soit voté le compte administratif de l'exercice 2024, Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du C.C.A.S., le Compte de Gestion 2024 du Budget du C.C.A.S. dressé par Monsieur LADANT, comptable des Finances Publics du Service de Gestion Comptable de Tarare.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans leurs écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024,
- le montant de tous les titres de recettes émis,
- le montant de tous les mandats de paiements ordonnancés,
- le montant de toutes les opérations d'ordre,

constatant ainsi, la concordance des soldes entre les comptes administratifs et de gestion 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ▶ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur LADANT, comptable des Finances Publics du Service de Gestion Comptable de Tarare, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ▶ **ACCEPTE** le Compte de Gestion 2024 du Budget du C.C.A.S. tel qu'il a été présenté.

Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 - Délibération 2025/03

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **3.447,76 €**,

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 364,25 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 3.083,51 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	3.447,76 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D. Solde d'exécution d'investissement	0,00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement F	= D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	= G+H 3.447,76 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	3.447,76 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

Vote du budget primitif 2025 - Délibération 2025/04

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. à l'unanimité,

► **VOTE** le présent budget

✎ *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*

Attribution de subventions 2025 - Délibération 2025/05

Monsieur le Président donne lecture des différentes subventions proposées pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

► **OCTROIE** les subventions suivantes :

• <i>Restaurant du cœur</i>	<i>303,00€</i>
• <i>ADMR</i>	<i>303,00€</i>
• <i>Association des volontaires de sang</i>	<i>61,00€</i>
• <i>Association des personnes handicapées de la région Arbresloise</i>	<i>61,00€</i>
Montant total :	<i>728,00€</i>

Bilan distribution de ballotins de chocolats de fin d'année 2024

Suite au succès des éditions précédentes, la distribution de ballotins de chocolats à nos aînés a été renouvelée cette année. Ainsi 118 ballotins de chocolats ont été distribués, à raison d'une boîte par foyer dans lequel habite au moins une personne de 75 ans révolus.

Les nombreuses cartes, mails et courriers de remerciements témoignent à nouveau du succès de cette initiative.

De plus, les équipes de distributions, constituées des membres du Conseil d'Administration, soulignent l'importance de ces contacts avec les aînés du village.

Il est acté que cette opération sera reconduite en 2025.

Point sur le repas des aînés 2025

Le repas des aînés s'est tenu le dimanche 02 mars 2025 dans la salle d'animation. C'est la proposition de Dominique Traiteur de Vaugneray qui a finalement été retenue pour régaler les 63 convives. Ces derniers ont également apprécié l'animation préparée dans le plus grand secret par Loré et Joëlle qui ont reformé pour l'occasion leur impayable duo des Vamps.

Fort de ce succès, l'opération sera reconduite en 2026.

Questions et Informations Diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses abordées, la séance est levée à 19h15.

À l'issue de la séance, Monsieur le Président a fixé la date du prochain du Conseil d'Administration au
Lundi 02 juin 2025, 19h00.